



Conférence de presse du 19 décembre 2016

---

Négociations salariales 2017

## **Le travail gratuit menace directement les augmentations salariales**

***Le résumé de cet automne salarial n'est qu'à moitié satisfaisant, car les revendications ont été revues à la baisse. Les résultats obtenus se situent entre ½ et 1%, mais risquent d'être réduits à néant par le travail gratuit.***

---

Arno Kerst, Président de Syna

---

Début août, Syna réclamait des augmentations de salaire de CHF 100.- avec des échelonnements selon les branches. Et ce, pour la bonne raison que la croissance économique solide de 1,5% et même de 1,8% pour l'année prochaine procurait enfin la marge de manoeuvre nécessaire à une nouvelle augmentation générale des salaires, après des années de vaches maigres en terme de développement salarial. Pourtant, cette année encore dans beaucoup trop d'entreprises et de branches, il n'y aura aucune augmentation ! Les résultats effectifs des accords salariaux allant de ½ à 1% ne sont qu'à moitié satisfaisants. Les résultats des accords salariaux correspondent à peu près à des augmentations salariales réelles, si on additionne la légère baisse du niveau des prix de cette année (-0,4%) et le renchérissement (+0,3%) prévu pour l'année prochaine.

### **Bilan mitigé dans l'artisanat**

Dans le secteur principal de la construction et dans le second oeuvre, neuf négociations salariales sont encore en cours (voir le tableau sur les accords salariaux à la fin du texte). Parmi elles, on trouve aussi le secteur principal de la construction, qui n'a plus connu d'augmentation réelle des salaires depuis deux années consécutives.

L'aspect positif est que les accords salariaux sont souvent accordés d'une manière collective, de telle sorte que l'augmentation des salaires bénéficie à tous les collaborateurs, même si elle reste le plus souvent modeste. Il en va de même dans la branche de la plâtrerie et de la peinture (25 francs), dans le secteur de l'enveloppe des bâtiments (40 francs) ainsi que dans l'industrie des tuileries (20 francs). Dans la menuiserie, 20 francs seront versés d'une manière générale et 30 francs répartis individuellement.

Après deux années de gel des salaires, il y aura cette année des augmentations salariales dans la technique du bâtiment, mais pas pour tout le monde, car l'augmentation de 0,5 % est accordée individuellement. Dans le secteur de la carrosserie et de l'industrie du meuble, la situation est particulièrement décevante: Pour la troisième année consécutive, les employeurs refusent d'accorder un ajustement salarial à leurs employés. Il n'y avait pas eu d'accord salarial dans la construction métallique en 2016, et bien il n'y en aura pas non plus en 2017.

Le fait qu'il n'y ait pas de vide juridique dans le secteur du second oeuvre de la construction, en Suisse romande revêt une signification importante pour beaucoup d'artisans. Mais le prix à

payer pour cela est cependant très élevé: les salaires effectifs restent inchangés. En conséquence, les attentes des membres de Syna concernant les prochaines négociations salariales ont donc augmenté.

Même si quelques négociations sont encore en cours, le bilan salarial dans le secteur de la construction reste très mitigé avec des augmentations d'environ 0,5%. Malgré des années bénéficiant d'une excellente conjoncture, les salaires n'ont pas pu suivre le rythme de la progression, alors que la charge et l'intensité du travail n'ont cessé d'augmenter.

### **Industrie: Le maximum est à 1% – souvent, il n'y a (à nouveau) rien**

Dans l'industrie, beaucoup de négociations salariales sont encore en cours ou auront lieu seulement au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Les résultats des accords salariaux de l'industrie chimique et pharmaceutique font souvent partie des plus élevés dans les secteurs industriels. Les augmentations salariales de 1 ou 0,9% obtenues chez DSM et Roche montrent bien où se situera le plafond des accords salariaux. L'attribution individuelle des augmentations n'est pas réservée à ces seules entreprises, mais caractérise beaucoup d'entreprises industrielles. Ce qui est problématique, surtout parce que depuis des années les salaires stagnent dans de nombreuses entreprises, et que maintenant seule une partie des effectifs va bénéficier d'une augmentation.

La situation reste difficile dans l'industrie des machines orientée vers l'exportation. Les 0,8% obtenus dans les accords chez Steeltec et le blocage des salaires chez Von Roll donnent un aperçu de la marge de progression des augmentations. Le fait que la moitié des ajustements salariaux chez Steeltec soient accordés d'une manière générale et qu'en plus, tous les collaborateurs bénéficient d'une prime unique de résultats de 1'500 francs montrent qu'il est tout à fait possible d'obtenir des accords satisfaisants aussi dans l'industrie.

Les blocages des salaires dans l'industrie graphique et l'industrie horlogère, subis d'une manière répétée par beaucoup d'employés, ne sont pas seulement décevants. Les salaires stagnants ne motivent pas la relève à venir s'engager dans les métiers de l'industrie qui, par ailleurs, se plaint toujours d'une pénurie de main d'oeuvre qualifiée. Il reste à espérer que l'accord salarial du Groupe e, avec son 1% soit un bon présage pour l'industrie électrique.

### **Secteur tertiaire: Le commerce de détail chute**

Syna, en tant que partenaire social engagé dans le domaine de la santé, a pu conclure la plupart des accords salariaux de manière satisfaisante, en obtenant des résultats entre ½ et 1%. La répartition presque exclusivement individuelle reste cependant insatisfaisante. Les accords conclus avec l'hôpital de Thurgovie (la moitié de l'augmentation salariale de 1% sera répartie de manière générale) et la clinique psychiatrique de Bâle-Campagne (0,4% d'augmentation générale) constituent ici une exception.

Le relèvement des salaires minima dans les branches à bas salaires signifie souvent des augmentations effectives de salaires pour les employés. Ainsi, les augmentations annuelles de la branche du nettoyage (cette année entre 1,1 et 1,7%) assurent une augmentation des salaires qui était urgemment nécessaire dans cette profession éprouvante. Les relèvements des salaires minima chez les boulangers et pâtisseries ont le même effet. Cela rend d'autant plus regrettable le fait que les collaborateurs sans qualification ne soient pas soumis à la CCT.

Dans le commerce de détail, le comportement des deux grands acteurs du marché Coop et Migros n'est pas glorieux; d'autant plus que les ajustements extrêmement modérés seront répartis individuellement. La situation chez Valora, la société exploitante des kiosques, est

particulièrement irritante. Syna a critiqué de manière répétée le fait que les deux tiers des employés ne soient plus soumis à la CCT en raison du modèle de l'agence. Au lieu de saisir les propositions constructives de Syna, Valora refuse de poursuivre le partenariat contractuel avec Syna. Cela a pour conséquence que, quelque soit l'accord salarial que Valora va encore communiquer, une grande partie des vendeurs et vendeuses dans les kiosques sera laissée pour compte.

A l'exception du commerce de détail, Syna est satisfaite des accords conclus dans le secteur tertiaire, même s'il s'agit d'une satisfaction sans enthousiasme.

### **Le travail gratuit menace directement les augmentations salariales**

Les augmentations salariales conclues nominalement ne signifient pas que les employés auront automatiquement plus d'argent à disposition. Car ici, ce qui est déterminant ce n'est pas seulement le renchérissement compensé au cours des dernières années. En cas de changement d'appartement, la plupart des employés se voient confrontés à des augmentations de loyer parfois massives. Les primes d'assurance maladie en augmentation permanente font qu'il y a toujours moins d'argent dans le porte-monnaie.

Pourtant, la plus grande menace vient du monde politique: Différentes forces attaquent frontalement le contrat de travail et la protection de la santé. La demande visant à supprimer la saisie du temps de travail va littéralement éventrer l'accord contractuel entre le salaire et le temps de travail. En effet, la suppression du temps de travail entraîne bien plus que l'exclusion de l'instrument *spécifique* garantissant la protection de la santé, comme le prévoit la loi sur le travail. On assiste bien au découplage entre le salaire versé et le temps de travail fourni pour l'obtenir. Dans un pays où sont effectuées env. 200 millions d'heures supplémentaires par an (2013), il est évident que cette démarche est entreprise au profit des employeurs.

L'initiative parlementaire de la Conseillère aux Etats Keller-Sutter (16.423) veut supprimer la saisie du temps de travail pour tous les cadres et les spécialistes. En conséquence, on assisterait à une abolition supplémentaire des limites entre le temps de travail et le temps de repos, mais surtout à l'intronisation du travail gratuit. Sans saisie du temps de travail, l'augmentation des salaires accordée serait compensée, dans les plus brefs délais, par du travail supplémentaire. Un exemple : Madame Meier gagne 5000 francs par mois et doit pour cela travailler 42 heures par semaine selon son contrat de travail. L'augmentation du salaire s'élève à 40 francs ou à 0,8 %. En seulement une heure et demi de travail supplémentaire non saisie par mois (ou quatre bonnes minutes par jour), l'augmentation serait à nouveau compensée par les heures supplémentaires de cette employée!

Le risque de ce travail gratuit indésirable est aujourd'hui très élevé et il est confirmé par l'étude représentative «Baromètre Conditions de travail» qui indique que 33% des employés ne saisissent pas leur temps de travail. La plupart contreviennent ainsi à la législation en vigueur!

Syna va lutter de manière véhémente contre cette demande de suspension de la saisie du temps de travail pour protéger la santé et le porte-monnaie des travailleurs.

Pour tout renseignement complémentaire :

**Arno Kerst**, Président de Syna, 044 279 71 40, 079 598 67 70, [arno.kerst@syna.ch](mailto:arno.kerst@syna.ch)

Pages suivantes: Accords salariaux selon les secteurs

## Résultats des négociations salariales 2016/17

### Secteur tertiaire

Commerce de détail	
Coop	0,5% répartis individuellement
Migros (Syna n'est pas partenaire de la CCT)	de 0,3% à 0,7% répartis individuellement
Valora	Echec des négociations salariales. A partir de 2017, Syna ne sera plus partenaire du contrat de Valora.
Lidl	Les négociations salariales pour le 1 <sup>er</sup> mars 2017 vont encore avoir lieu.
Agriculture	
fenaco	0,7% répartis individuellement
Domaine de la santé	
Hôpitaux de Bâle-Ville	Hôpital universitaire de Bâle-Ville (USB): 0,9% répartis individuellement Cliniques psychiatriques universitaires Bâle-Ville: 0,5% répartis de manière générale Hôpital Felix-Platter (FPS): 0,5% répartis individuellement
Hôpitaux de Bâle campagne	Clinique psychiatrique de Bâle-Campagne: 0,4% répartis individuellement Hôpital cantonal de Bâle-Campagne: Pas d'accord ; le tribunal d'arbitrage sera sollicité.
Canton d'Argovie	Hôpital cantonal d'Argovie: 1% répartis individuellement Hôpital cantonal de Baden: 1% répartis individuellement Services psychiatriques d'Argovie : Pas d'accord; les partenaires sociaux n'ont pas accepté la proposition des employeurs des 0,5% répartis individuellement.
Hôpital de Thurgovie	0,5% répartis individuellement, 0,5% d'augmentation générale, 0,1% pour les primes de performance
Hôpital cantonal de Zoug	0,5% répartis individuellement
VIVA AG Lucerne (Centres pour personnes âgées)	0,7% répartis individuellement
Branche du nettoyage Suisse allemandique	En moyenne 1,7% conformément à la CCT en cours
Branche du nettoyage de Suisse romande	En moyenne 1,1% conformément à la CCT en cours
Branche de la coiffure	Pas d'augmentation de salaires; la CCT existante a été prolongée sans modification jusqu'à août 2017
CCNT hôtellerie et restauration	0,3% d'augmentation des salaires minima
CCT Boulangers et pâtisseries	Conformément à la CCT en cours: Augmentation des salaires minima du personnel formé dans la vente de CHF 33.- à CHF 3'466.- (AFP) et de CHF 66.- à CHF 3'932.- (CFC), cela correspond à une augmentation des salaires minima de 0,9% (AFP) et 1,7% (CFC). Pas d'augmentation des salaires minima dans la production.

## Industrie

Chimie et produits pharmaceutiques	DSM Nutritional	Augmentation de la masse salariale de 1%, répartie individuellement selon l'évaluation personnelle et la position dans le classement des salaires.
Chimie	Roche	Roche va mettre à disposition de ses 14'000 employés en Suisse, 0,9% supplémentaire de masse salariale. L'augmentation constituera, à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2017, le cadre des ajustements individuels qui seront dépendants des performances.
Industrie MEM	Steeltec, Emmenbrücke	0,8% (0,4% augmentation générale, 0,4% répartis individuellement). Pour les augmentations individuelles, au moins 85% des collaborateurs sont pris en compte (ne concerne pas les collaborateurs qui ont commencé en 2016). Participation unique aux résultats de CHF 1'500.-
Industrie MEM	Von Roll	Blocage des salaires
Industrie horlogère et microtechnique	Industrie horlogère et microtechnique de Suisse romande (Convention Patronale)	Blocage des salaires à cause du renchérissement négatif. Négociations sur les salaires minima le 16 décembre 2016.
Industrie horlogère et microtechnique	Industrie horlogère de Suisse alémanique (Association Suisse alémanique des horlogers)	Aucune négociation n'a eu lieu.
Industrie graphique	Journal régional zurichois (Tamedia)	Blocage des salaires
Industrie graphique	Imprimerie NZZ	«Augmentations individuelles des salaires», pas de bonus
Association suisse des maîtres tailleurs		Le résultat des négociations 15/16 s'applique aussi pour l'année 2017.
Branche de la couture suisse		CHF 40.00 en plus pour tous les salaires minima
Industrie textile suisse		Discussions salariales prévues en décembre
Energie	Regionalwerke Baden AG (Centrale régionale de Baden)	0,8% répartis individuellement
Energie	Groupe e	1% à titre individuel, ½ journée supplémentaire de congé en 2017
Energie	Hydro Exploitation	Les négociations ont lieu en décembre 2016

## Artisanat

Secteur principal de la construction	Négociations en cours
Construction de voies ferrées	Négociations en cours
Construction en bois	Négociations en cours
Menuiserie Suisse alémanique et Tessin	Accord salarial 2017: CHF 20.00.- d'augmentation générale et CHF 30.00.- répartis individuellement (ce qui correspond à env. 0,4%-0,6%)
Industrie du meuble	Aucun accord salarial. <u>Troisième</u> année consécutive de blocage des salaires !
Industrie du bois et scierie	Négociations en cours
Branche des articles en bois et des tourneurs	Pas de négociations salariales
Manufacture d'orgues	Accord salarial 2017: Tous les salaires minima, resp. les grilles, seront relevés d'un montant allant de 5,2% à 6,6%. A partir de la 6 <sup>ème</sup> année d'expérience professionnelle, versement unique de CHF 200.- pour tous les employés.
Industrie du béton	Négociations en cours
Branche de la plâtrerie et de la peinture	Accord salarial 2017: Augmentation générale des salaires de CHF 25.- pour les mois de salaires effectifs, à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2016 et du 1 <sup>er</sup> avril 2017, dans toutes les catégories
Construction de poêles et carrelage	Négociations en cours Nouvelle CCT
Marbre et granit	Négociations en cours
Montage d'échafaudage	Négociations en cours
Toiture et façade	Accord salarial 2017: Augmentation générale selon la CCT de CHF 40.- au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 (env. 0,5%)
Installation électrique USIE	Accord salarial 2017: Relèvement des salaires minima de CHF 100.- Selon la catégorie/expérience professionnelle 1 jour de congé supplémentaire (nouveau: désormais 24 jours)
Technique du bâtiment, chauffage, climatisation, aération, sanitaire (suisse-tec)	Accord salarial 2017: Augmentation salariale répartie individuellement de 0,5%
Construction métallique SMU	Aucun accord salarial. <u>Deuxième</u> année consécutive de blocage des salaires !
Industrie des tuileries	Accord salarial 2017: Augmentation salariale pour 2017 de CHF 20.- pour tous les employés (générale), correspond à env. 0,3%
Second oeuvre de Suisse romande	Accord salarial 2017: Les salaires minima seront augmentés d'env. CHF 0.30.-/h (ce qui correspond à env. CHF 53.- par mois (uniquement les salaires minima). CHF 1.- de plus de dédommagement des frais
Branche de la carrosserie VSCI	Aucun accord salarial. <u>Troisième</u> année consécutive de blocage des salaires!
Cadres de la construction	Négociations en cours